

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE  
LE 1 SEPTEMBRE 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Délage

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Raymond Morin, Maire  
    Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1  
    Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2  
    Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3  
    Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4  
    Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5  
    Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

!

**La séance du conseil du 1<sup>er</sup> septembre est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Délage.**

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19h43.

**2020-09-CMD224            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1        LÉGISLATION**

- 1.1    Adoption de l'ordre du jour
- 1.2    Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire – 4 août 2020
- 1.3    Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire – 13 août 2020

**2        ADMINISTRATION**

- 2.1    Adoption des comptes et des chèques 297, 261.36 \$
  - Factures payées : 143,426.28 \$
  - Chèques : 10042 à 10054
  - Prélèvements automatiques : 2873 à 2890
  - Factures à payer : 105,872.32\$
  - Paies : 47,962.76 \$
- 2.2    Hydro-Québec – Deuxième phase d'électrification
- 2.3    Règlement d'emprunt d'un camion lourd
- 2.4    Demande de soumissions – Projet du chemin de la Montagne Noire
- 2.5    Octroi de contrat – Chemin de la Montagne Noire
- 2.6    Abonnement annuel corporatif – Le Réseau d'information municipale (RIMQ)
- 2.7    Cour du Québec - 7136579 Canada Inc.
- 2.8    Achat de chaises ergonomiques pour le personnel

- 2.9 Résolution de demande au Gouvernement du Québec d'une programmation Accès-logis – Demande d'appui
- 2.10 Lettre d'entente particulière – Employé # 32-0002
- 2.11 Subvention salariales – Emploi-Québec
- 2.12 Adhésion à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) – Directrice générale et Secrétaire trésorière

### **3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

### **4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Règlement – Programme d'accès à la propriété
- 4.2 Mise à niveau du Règlement de zonage – Consultation en urbanisme – Firme EXP
- 4.3 Convention de licence et de services – Modellium Inc.
- 4.4 Mandat à la Firme d'avocat DHC pour le matricule # 4738-37-7110
- 4.5 Nomination des nouveaux membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU)
- 4.6 Fin de probation de l'employé #61-0016
- 4.7 Poste de Préposé ou Préposée à l'urbanisme et d'Inspecteur municipal adjoint
- 4.8 Modification du règlement de nuisance

### **5 TRANSPORT**

- 5.1 Octroi du contrat pour le sable tamisé d'hiver
- 5.2 Fin de probation de l'employé # 32-0033

### **6 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6.1 Prolongement de l'aqueduc à partir du 232, Boul. Déléage (voir graphique)
- 6.2 Réaffichage du poste de contremaître
- 6.3 Système d'alarme pour l'ancienne usine de pompage

### **7 LOISIRS ET CULTURE**

### **8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9 RAPPORT DE COMITÉS**

### **10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **11 CORRESPONDANCES**

### **12 VARIA**

### **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy, et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 :50.

**2020-09-CMD225          ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2020**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD226          ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2020**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD227          ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / AOÛT 2020**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise 87 069.07 \$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques 297, 261.36 \$

- Factures payées : 143,426.28 \$
- Chèques : 10042 à 10054
- Prélèvements automatiques : 2873 à 2890
- Factures à payer : 105,872.32\$
- Paies : 47,962.76 \$

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Joanne Poulin  
Directrice générale et  
Secrétaire-Trésorière

**2020-09-CMD228      HYDRO-QUÉBEC      –      DEUXIÈME      PHASE  
D'ÉLECTRIFICATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que la première phase d'alimentation de l'installation électrique permanente du 7 chemin des Ormes est complétée;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil veulent procéder avec une deuxième phase d'alimentation de l'installation électrique du 5 chemin de la Pruche;

PAR CONSÉQUENT, le maire et la directrice générale sont mandatés à titre de représentants et signataires de tout document lié à ce projet pour la Municipalité de Délage

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD229      RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN CAMION LOURD**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT que l'achat du camion lourd usagé a été payé avec la marge de crédit de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite un règlement d'emprunt au plus bas niveau pour la valeur d'achat du camion lourd de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) excluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est mandatée pour faire la demande de règlement d'emprunt auprès du Ministère des Finances Québec et à signer tous les documents nécessaires.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09CMD230      DEMANDE DE SOUMISSION – PROJET DU CHEMIN DE  
LA MONTAGNE NOIRE**

Il est proposé par la conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU qu'il faut lancer des invitations sur appels d'offres pour débroussailler sur le chemin de la Montagne Noire sur une distance d'environ 6 km;

ATTENDU que cette demande de soumissions est pour le programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021 (PADF);

ATTENDU que ce projet obtient une aide financière auprès de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG);

PAR CONSÉQUENT la directrice générale est mandatée à entreprendre le processus de lancement des appels d'offres sur invitation et à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD231      OCTROI DE CONTRAT – CHEMIN DE LA BAIE NOIRE**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont autorisé le lancement d'appel d'offres pour l'octroi du contrat de débroussaillage sur le chemin de la Montagne Noire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les soumissions suivantes;

<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>
Transport Gilles Nault Gilles Nault 158, Cavanaugh, Maniwaki, QC	7 000,00 \$ taxes exclues
EOP Émondage Olivier Papineau 21, chemin du Golf Messines, QC	Entre 14 000 \$ et 18 000 \$

EN CONSÉQUENCE le contrat octroyé à « Transport Gilles Nault » et la Directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour l'octroi du contrat.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD232      ABONNEMENT ANNUEL CORPORATIF – LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (RIMQ)**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT les avantages offerts par Le Réseau d'information Municipale (RIMQ);

CONSIDÉRANT les nombreux avantages qui incluent le nombre illimité d'abonnées, d'affichages d'emplois et d'événements;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil autorisent la Directrice générale à payer l'abonnement annuel sur le RIMQ pour l'année 2020 au coût de 285,00 \$ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD233      COUR DU QUÉBEC – 7136579 CANADA INC.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que 7136579 Canada Inc. contestait le facteur de conversion établi à 1,9 selon la réglementation municipale de la Municipalité de Délage;

CONSIDÉRANT que la charge facturée par la Municipalité en 2017 prévoyait également les charges de 2014, 2015, 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT que la charge des années 2014 à 2016 différait de celle de 2017 et que ces quatre (4) années étaient facturées au taux de 2017;

PAR CONSÉQUENT, la Municipalité de Délage doit rembourser la différence du taux des années 2014 à 2016 et remettre à 7136579 Canada Inc. la somme totale de 155,83 \$ avec l'intérêt au taux légal ainsi que l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec, et ce, à compter du 2 octobre, soit la date de la mise en demeure. La Municipalité mandate la directrice générale à prendre les mesures nécessaires afin de rembourser le montant tel que demandé par la Cour du Québec.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD234      ACHAT DE CHAISES ERGONOMIQUES POUR LE  
PERSONNEL**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que les chaises de travail des employé(e)s de la Municipalité sont anciennes et inconfortable pour les heures de travail de bureau qu'elles/ils ont à effectuer;

ATTENDU que des problèmes de santé commencent à être un obstacle à leur travail et qu'une chaise ergonomique pourra améliorer la situation;

ATTENDU que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour fournir des prix pour l'achat d'une bonne chaise ergonomique pour les employé(e)s de la municipalité;

ATTENDU que la Boutique du Bureau Gyva Inc. a fourni un prix compétiteur et que cette entreprise est une entreprise locale;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est mandatée à commander et payer la facture au montant de 2 869,00 \$ taxes exclues.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD235      DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC UNE  
PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS – DEMANDE  
D'APPUI**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU que 130 ménages de la Municipalité de Délage ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

ATTENDU que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

IL EST PROPOSÉ DE :

DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Nous vous prions de transmettre une copie de la résolution dûment adoptée aux personnes suivantes :

**Madame Andrée Laforest**  
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Édifice Jean-Baptiste-De La Salle  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4e étage  
Québec (Québec) G1R 4J3  
[ministre@mamh.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mamh.gouv.qc.ca)

**Madame Sonia LeBel**

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
Présidente du Conseil du trésor  
875, Grande Allée Est, 4e étage, secteur 100  
Québec (Québec) G1R 5R8  
[cabinet@sct.gouv.qc.ca](mailto:cabinet@sct.gouv.qc.ca)

**Monsieur Eric Girard**

Ministre des Finances  
Ministre responsable de la région de Laval 12, rue Saint-Louis, 1er étage  
Québec (Québec) G1R 5L3  
[ministre@finances.gouv.qc.ca](mailto:ministre@finances.gouv.qc.ca)

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD236      LETTRE D'ENTENTE PARTICULIÈRE – EMPLOYÉ #  
32-0002**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU qu'une lettre d'entente 2020-05 entre la Municipalité de Délage et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Délage – CSN doivent modifier l'entente N° 1 de l'employé # 32-0002 du 17 avril 2018 afin d'y ajouter une date de fin;

ATTENDU que l'employé #32-0001 bénéficie d'une garantie de quarante (40) heures par semaine pour la période débutant à la semaine incluant le 8 avril et se terminant à la dernière semaine complète du mois d'octobre de chaque année.

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil autorisent le maire et la directrice générale à signer ladite entente avec les modifications apportées à cette entente.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD237      SUBVENTION SALARIALES – EMPLOI-QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que le gouvernement du Québec par l'entremise d'Emploi-Québec, offre aux employeurs, par l'intermédiaire de plusieurs programmes, une aide financière à l'embauche pour les inciter à confier des postes à des personnes ayant parfois besoin d'un coup de pouce pour intégrer le marché du travail;

ATTENDU qu'Emploi-Québec aide aussi l'employeur en doublant la visibilité de ses postes vacants en affichant sur plusieurs sites consultés à de nombreux endroits;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil autorisent la directrice générale à afficher le poste de Préposée ou Préposé à l'urbanisme saisonnier ou tout autre poste vacant dans le futur, de compléter tous les documents requis et signer pour la Municipalité de Délage afin d'obtenir une aide financière.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD238      ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES  
FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AGFMQ) –  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE  
TRÉSORIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT les avantages offerts par l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ);

CONSIDÉRANT le soutien d'un large réseau de professionnels et spécialistes du domaine de la finance municipale;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil autorisent l'adhésion de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière pour adhérer à l'AGFMQ pour la somme de 305,00 \$ excluant les taxes.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD239      RÈGLEMENT – PROGRAMME D'ACCÈS À LA  
PROPRIÉTÉ**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Délage veut encourager le développement sur son territoire et permettre à ses citoyennes et citoyens de construire une résidence neuve, que ce soit par un entrepreneur ou non, un bâtiment commercial, ou un immeuble locatif neuf;

ATTENDU qu'une réduction de taxes municipales encouragerait les nouvelles constructions;

PAR CONSÉQUENT, la Municipalité de Délage se dote d'un règlement d'un programme d'accès à la propriété no. 556-ADM-2020 en réduisant ses taxes municipales à 100% la première année, 75% la deuxième année et 50% la troisième année afin d'encourager le développement sur son territoire. Ce règlement est effectif et rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les nouvelles constructions.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD240      MISE À NIVEAU DU RÈGLEMENT DE ZONAGE –  
CONSULTATION EN URBANISME – FIRME EXP**

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

ATTENDU que la firme EXP fournit une expertise inégalée regroupant les meilleurs spécialistes dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la rédaction réglementaire. Plus d'une trentaine de municipalités au Québec font régulièrement appel à nos services de consultants;

ATTENDU que le règlement de zonage est le plus imposant de tous les règlements d'urbanisme le plus utilisé. Il est primordial de s'assurer que les utilisateurs soient confortables avec l'approche préconisée dans l'organisation de ce document;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, la Municipalité de Délage applique un règlement de zonage numéro 354, daté du 23 novembre 1994, dans lequel beaucoup de modifications ont été faites durant toutes ces années, sans pour autant que le règlement ait été révisé ou restructuré;

ATTENDU que les fonctionnaires à l'application réglementaire ne savent plus quel usage est autorisé dans certaines zones à l'échelle du territoire, certains amendements au texte réglementaire ne semblent pas avoir été ajoutés au plan de zonage et inversement et même

des amendements au règlement qui ont été adoptés ne semblent pas avoir été intégrés audit règlement;

ATTENDU que les principaux défis et difficultés que représente le règlement de zonage actuel sont le manque de compréhension et son application inadéquate à tous les jours en matière d'urbanisme et d'inspection municipale;

ATTENDU que le présent mandat consiste à fournir à la Municipalité de Délage les services professionnels en urbanisme pour la mise à niveau de son règlement de zonage qui ne consiste pas en une révision complète dudit règlement dans un esprit de concordance, mais plutôt à fournir au client un outil réglementaire structuré et à jour en fonction des amendements adoptés depuis son entrée en vigueur en vue de permettre une meilleure application des normes édictées sur son territoire à tous les jours.

ATTENDU que la consultation en urbanisme par EXP pour ce règlement de zonage est au montant de 15 000 \$;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est autorisée à signer le contrat de service de l'ordre de 15 000 \$ et se charger de la livraison dudit mandat.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD241  
MODELLIUM INC.**

**CONVENTION DE LICENCE ET DE SERVICES –**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la firme Modellium Inc. nous offre un logiciel gratuit pour tester les requêtes et les plaintes qui pourront être dirigées automatiquement au responsable de département jusqu'au 31 décembre 2020;

ATTENDU que la Municipalité de Délage doit signer la convention de licence et de services pour un an avec possibilité d'annuler d'année en années le cas échéant;

ATTENDU que les membres du Conseil demandent à la directrice générale qu'elle consulte Modellium Inc. pour prolonger la durée gratuite d'essai afin de permettre aux employés de bien assimiler le fonctionnement de ce logiciel;

ATTENDU que Modellium Inc. a accepté de prolonger la durée gratuite au 28 février 2021;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est autorisée à signer la convention de licence et de services avec Modellium Inc. pour la somme annuelle de 2 890 \$ pour la Municipalité de Délage ainsi que s'assurer que ladite entente est respectée.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD242      MANDAT À LA FIRME D'AVOCAT DHC POUR LE  
MATRICULE # 4738-37-7110**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que plusieurs lettres furent envoyées par le département d'urbanisme et environnement afin que le matricule #4738-37-7110 se conforme au règlement de nuisance;

ATTENDU que la Municipalité a reçu plusieurs plaintes et qu'elle a tenté de faire respecter son règlement;

ATTENDU que la firme d'avocat DHC Avocats puisse obtenir une ordonnance de la Cour supérieur pour le nettoyage du terrain;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est autorisée à mandater la firme DHC Avocats pour la Municipalité de Délage afin que celle-ci règle rapidement le matricule #4738-37-7110 en lui ordonnant un nettoyage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de la *Loi sur les compétences municipales*.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD243      NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que selon l'article 12 du règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le conseil doit nommer, par résolution, les membres du comité, soit 3 personnes résidentes de la municipalité, 2 élu(e)s, 1 substitut aux résident(e)s et 1 substitut aux élu(e)s;

CONSIDÉRANT que selon l'article 13 du même règlement, la durée du mandat des membres du CCU est de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les membres actuels du CCU sont en poste depuis 2 ans et qu'il appartient au conseil de renouveler leurs mandats ou de choisir de nouveaux membres;

CONSIDÉRANT que plusieurs résidents ont démontré leur intérêt à faire partie de ce comité;

PAR CONSÉQUENCE, les membres du Conseil ont choisi

Membres élus :

Mme la conseillère, Louise Charlebois  
M. le conseiller, Jean-Pierre Morin,  
M. le conseiller, Denis Brazeau en tant que substitut;  
M. le conseiller, Gilles Jolivette en tant que substitut.

Membres citoyens :

Madame Monique Courville,  
Monsieur Éric Gauthier  
Madame Heather Smith en tant que substitut;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD244      FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ #61-0016**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU qu'une rencontre de discussion a eu lieu le 25 août 2020 concernant des événements qui se sont produit avec l'employé #61-0016;

ATTENDU que la municipalité a informé l'employé de l'échec de sa période probatoire;

ATTENDU que la volonté de la municipalité est de s'assurer que des modalités de départ dans le respect et selon les normes applicables, le cas échéant;

QUE l'emploi de l'employé #61-0016 prenne fin le 29 août 2020.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD245      POSTE DE PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À L'URBANISME ET D'INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Denis Brazeau et résolu,

ATTENDU que les postes de préposé(e) à l'urbanisme et de l'inspecteur municipal adjoint sont vacants et que le département de l'urbanisme et de l'environnement nécessite l'aide d'un adjoint pour pourvoir aux demandes de permis;

ATTENDU que les poste seront affichés à l'interne et à l'externe, soit par le biais de la page Facebook et du site web de la Municipalité, d'annonces à la radio, le journal et aussi par l'entreprise du Réseau d'information municipale du Québec (RIMQ) et du site d'Emploi-Québec pour quelques semaines;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est autorisée à publier le poste, à orchestrer le processus de dotation et signer tous les documents nécessaires et essentiels pour finaliser le processus en son entier.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD246      MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE NUISANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité de Délage a adopté le Règlement No 525-URB-2019 le 3 septembre 2019 concernant les nuisances et abrogeant le règlement No 524-URB-2014 concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier l'article 18 et l'article 21 du règlement 525-URB-2019 concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT que la municipalité est actuellement régie par plusieurs règlements traitants des nuisances, mais qu'il y a lieu d'actualiser lesdits règlements;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 4 août 2020 avec dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal de Délage adopte le règlement 525-URB-2020 portant sur les nuisances et que soit abrogé le règlement 525-URB-2019;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD247      OCTROI DU CONTRAT POUR LE SABLE TAMISÉ OU L'ÉQUIVALENT POUR L'HIVER 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en sable tamisé 0-10 mm ou l'équivalent à tamiser 0-10 mm pour abrasifs pour l'hiver 2020-2021 a été lancé à trois (3) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été déposées au bureau municipal, qu'elles ont été ouvertes le 25 août et que les soumissions déposées sont non conformes;

PAR CONSÉQUENT, ce conseil autorise la Directrice générale à retourner en appel d'offres pour le sable tamisé ou l'équivalent livré et non livré.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD248      FIN DE PROBATION – EMPLOYÉ # 32-0033**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité a informé l'employé de l'échec de sa période probatoire;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de s'assurer des modalités de départ dans le respect et selon les normes applicables, le cas échéant;

QUE l'emploi de l'employé n° 32-0033 prenne fin le 20 août 2020;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-09-CMD249          PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC À PARTIR DU 232,  
BOULEVARD DÉLÉAGE (VOIR GRAPHIQUE)**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la Municipalité désire prolonger l'aqueduc à partir du 232 du boulevard Déleage pour les onze (11) résidences non connectées tel que représenté sur le graphique ci-joint;

ATTENDU que la Municipalité mandate le département de l'ingénierie de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour préparer les plans et devis;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est mandatée pour faire cette demande de mandat à la MRCVG afin d'obtenir les plans et devis pour la planification de ce prolongement.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD250          RÉAFFICHAGE DU POSTE DE CONTREMAÎTRE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que l'affichage du poste est demeuré sans candidature se qualifiant pour ledit poste;

ATTENDU que le poste de contremaître doit être doté le plus rapidement possible;

ATTENDU que le poste doit être réaffiché à l'interne et à l'externe, soit par le biais de la page Facebook et du site web de la Municipalité, d'annonces à la radio, le journal et aussi par l'entreprise du Réseau d'information municipale du Québec (RIMQ) et du site d'Emploi-Québec pour quelques semaines et jusqu'à ce que la Municipalité trouve la meilleure ou le meilleur candidat pour effectuer les fonctions de ce poste de gestion;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est autorisée à publier le poste, à orchestrer le processus de dotation et signer tous les documents nécessaires pour finaliser le processus en son entier.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-09-CMD251          SYSTÈME D'ALARME POUR L'ANCIENNE USINE DE  
POMPAGE**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que le réseau de distribution doit être conçu de façon à assurer un service adéquat aux usagers tout en minimisant les risques d'interruption;

CONSIDÉRANT que le système d'alarme est un dispositif qui envoie un signal par cellulaire à la personne responsable afin de l'aviser que le niveau du liquide atteint un seuil critique;

PAR CONSÉQUENT l'utilisation d'un tel système est fortement recommandée; ce conseil autorise l'achat et l'installation d'un système d'alarme ADT pour la somme de 456,00 \$ taxes en sus pour l'usine de pompage ainsi qu'un frais mensuel de l'ordre de 40 \$.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-09-CMD252      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19h50.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

Raymond Morin  
Maire

---

Joanne Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière